



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. GUÉVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : M. LARCHEVEQUE (pouvoir à M. DÉMOULINS)
M. LEFEBVRE (pouvoir à M. AUGER)
Mme LEBLED (pouvoir à Mme SAISON)

Absente excusée sans pouvoir : Mme BEAUPERE

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 25 mai 2023 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Une question ajoutée et une question retirée de l'ordre du jour de la réunion.

Communications du Maire :

- remerciements du Groupe théâtral de Luneray et de l'association Point de Mire pour les subventions annuelles ;
- remerciements de l'association Cybèle pour la subvention votée en faveur du projet Maeterlinck.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/6/2023 : revalorisation du tarif des droits de place pour les non abonnés sur le marché : 1,20 € au lieu de 0,90 € le mètre linéaire, à compter du 1^{er} septembre 2023.
- Délibération n°2/6/2023 : modification de plusieurs articles du règlement du marché.
- Délibération n°3/6/2023 : adoption de la nomenclature comptable et budgétaire M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024
- Délibération n°4/6/2023 : accord pour l'organisation d'un marché nocturne le samedi 5 août sur la place de la mairie de 17h à 23h.
- Délibération n°5/6/2023 : rectification de la durée de la mission de service civique validée en réunion de conseil le 25 mai, 9 mois à compter du 1^{er} octobre 2023 (et non 10 mois).
- Délibération n°6/6/2023 : retrait de la délibération n°8/5/2023.
- Délibération n°7/6/2023 : signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec l'atelier A2B (Offranville) pour le projet de réhabilitation thermique d'un ERP existant et sa transformation en locaux d'accueil périscolaire
- Délibération n°8/6/2023 : attribution du logement de l'ancienne perception à Mme GOASGUEN Jennifer à compter du 1^{er} septembre 2023.
- Délibération n°9/6/2023 : validation du coût prévisionnel HT de la réhabilitation de locaux existants en local périscolaire, 250 000 €, pour lequel une demande de subvention sera adressée à la CAF et au Département de Seine-Maritime.



-Délibération n°10/6/2023 : accord pour la mise en place du droit de préemption commercial et artisanal dans le centre-bourg de la commune.

-Délibération n°11/6/2023 : accord pour la mise en vente via Immo-interactif de la propriété sise au 17 rue des Alliés. Mise à prix : 160 000 €.

-Délibération n°12/6/2023 : modification des indemnités des élus suite à la délégation « foires et marchés » accordée à M. Marc HOULLET à compter du 1^{er} juillet 2023.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 3 juillet 2023

Le Maire,

Guy AUGER

